

Extrait du registre des décisions

Bureau du 15 juin 2017

Objet : RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché F14-087 relatif aux travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC du Coteau à Cognin

- date de convocation le 09 juin 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quinze juin à dix-neuf heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 40

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Jean-Luc Berthalay à Pierre Hemar - de Driss Bourida à Brigitte Bochaton - de Jean-Benoît Cerino à Catherine Chappuis - de Pierre Duperier à Albert Darvey - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar

- conseillers excusés : 7

Josiane Beaud - François Blanc - Stéphane Bochet - Michel Dantin - Maryse Fabre - Patrick Mignola - Jean-Maurice Venturini

Bureau du 15 juin 2017

délibération **n° 104-17**

objet **RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché F14-087 relatif aux travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC du Coteau à Cognin**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le Bureau a approuvé, par décision n° 061-13, le lancement des quatre premiers lots du marché de travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC du Coteau à Cognin.

Les travaux ont été allotés comme suit :

- lot 1 : terrassement,
- lot 2 : ouvrage de franchissement de l'Hyères,
- lot 3 : déboisement,
- lot 4 : réseaux humides.

Les travaux du lot 1 ont fait l'objet du marché F14-087 attribué au groupement d'entreprises Guintoli SAS / Bianco & Cie dont la société Guintoli SAS est mandataire, pour un montant global de 1 297 564,23 € HT (toutes tranches confondues), dont la tranche ferme de 803 775,81 € HT.

Pendant l'exécution des travaux de la tranche ferme, ce lot a nécessité la création de prix nouveaux afin de prendre en compte les modifications apportées en cours de chantier.

Ces prestations complémentaires font suite à des adaptations organisationnelles et techniques demandées par les maîtres d'ouvrage au groupement d'entreprises et qui n'étaient pas incluses dans le marché initial.

En cours de chantier, et malgré les investigations géotechniques réalisées avant le démarrage des travaux, l'entreprise a dû adapter sa méthodologie d'exécution des terrassements en fonction des sols réellement rencontrés sur le terrain.

En effet, sur la partie amont du plateau de Villeneuve, les arases de terrassement ont démontré la présence de marne argileuse rendant impossible la mise en œuvre des matériaux de remblais initialement prévus. Il a donc été nécessaire de substituer ces matériaux et de les remplacer par des matériaux de type tout-venant pour obtenir les portances demandées dans le cadre des marchés.

De même, l'entreprise, pendant la phase de terrassement, a rencontré des matériaux sur-consolidés (marne bleue) nécessitant l'utilisation d'une dent de déroctage pour un volume important notamment sur le secteur nord-ouest (5 430 m³).

Aussi pendant les travaux, la commune de Cognin a souhaité récupérer la charpente et la couverture du bâtiment des services techniques qui devait être déconstruit dans sa totalité dans le marché de base, baissant ainsi le coût forfaitaire de cette prestation.

La concomitance des entreprises intervenant pour les lots 1 et 2 ainsi que les adaptations sur le phasage des travaux ont engendré des pertes de rendement sur l'exécution des terrassements (immobilisation de matériels...) justifiant un prix nouveau pour l'adaptation de planning et la perte de rendement liées aux modifications de la co-activité avec le lot 2.

De la même manière, la présence de deux poteaux ERDF a empêché l'entreprise d'optimiser l'exécution des terrassements justifiée par le délai d'intervention du concessionnaire.

La mise en œuvre des remblais sur le tronçon bas du mail principal nécessite la réalisation du gros œuvre des bâtiments du promoteur European Homes.

A ce jour, le constructeur n'a pas encore démarré les travaux, ce qui empêche la réalisation des remblais mais aussi des réseaux secs et humides structurants nécessaires à la livraisons des premiers logements programmées courant 2018.

Il est donc nécessaire de mettre en œuvre des remblais renforcés permettant de bénéficier de la totalité de l'emprise publique sans être dépendant de la réalisation des bâtiments d'European Homes.

Par ailleurs, d'autres prestations ont été demandées au groupement par les maîtres d'ouvrage. Certaines quantités liées à des prestations initialement prévues au marché ont donc été revues à la hausse ou à la baisse.

Ces éléments ont ainsi nécessité de notifier au groupement d'entreprises la poursuite de l'exécution des travaux de la tranche ferme du marché, avec un nouveau montant prévisionnel maximum.

Il est proposé de conclure un avenant au marché du lot 1 qui s'élève à 217 132,48 € HT correspondant à une augmentation de 16,73 % du montant du lot 1 (tranche ferme et conditionnelles incluses) pour un montant global de marché de 1 514 696,71 € HT.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 010-17C du Conseil communautaire du 09 janvier 2017, déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € HT et de leurs avenants,

Vu la décision n° 061-13 du Bureau du 11 avril 2013, approuvant le lancement des quatre premiers lots du marché de travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC du Coteau à Cognin,

Vu le marché de travaux F14-087,

Vu le code des marchés publics applicable aux marchés lancés avant le 1^{er} avril 2016,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux F14-087 concernant les travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC du Coteau à Cognin (lot 1 - terrassement),

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 104-17

Objet de l'acte :	RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché F14-087 relatif aux travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC du Coteau à Cognin
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	15 juin 2017
Annexe :	Marché F14-087 - Avenant 1 - ZAC du Coteau Cognin;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170615-lmc1H19762H2-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19762H2

Date de transmission en Préfecture :	23 juin 2017
Date de réception en Préfecture :	23 juin 2017